



**Conférence
des Nations Unies
sur le commerce
et le développement**

Distr.
GÉNÉRALE

TD/436/Corr.1
23 avril 2008

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

Douzième session
Accra (Ghana)
20-25 avril 2008

**DÉCLARATION MINISTÉRIELLE DU GROUPE DES 77 ET DE LA CHINE
PRONONCÉE À L'OCCASION DE LA DOUZIÈME SESSION
DE LA CONFÉRENCE**

Rectificatif

Remplacer les paragraphes 12, 14 et 25 par les paragraphes suivants:

12. Nous constatons avec préoccupation que l'escalade récente des prix des produits alimentaires et des céréales a provoqué une déstabilisation sociale et politique et une instabilité des marchés dans plusieurs de nos États membres. Des mesures collectives à l'échelle mondiale doivent être prises d'urgence pour assurer partout dans le monde une sécurité alimentaire adéquate et des marchés stables de produits alimentaires et de céréales. Il faut se préoccuper du développement du secteur agricole, particulièrement en Afrique et dans les pays en développement importateurs nets de denrées alimentaires.

14. Nous soulignons l'importance de la Déclaration et du Plan d'action d'Arusha relatifs aux produits de base (2005), de la Déclaration des Ministres du commerce de l'Union africaine relative à la douzième session de la Conférence (2008), des résultats de la Conférence de Brasilia sur l'Initiative globale relative aux produits de base (2007) organisée en tant que réunion préalable à la douzième session de la Conférence, des résultats de la réunion d'experts d'Arusha sur les PMA (2007), également organisée en préparation de la douzième session de la Conférence, et de la résolution 61/190 de l'Assemblée générale, et nous demandons le soutien de la communauté internationale pour leur pleine et entière application. Nous soulignons également l'importance de parvenir à un résultat favorable au développement dans le contexte du Cycle de négociations de Doha. Nous demandons au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies d'élaborer sans attendre un sous-programme sur les produits de base dans le cadre du programme de travail actuel de la CNUCED, en tenant compte des recommandations formulées par des organisations régionales ou internationales; et nous invitons les États membres de la CNUCED à mettre en place un mécanisme intergouvernemental propre aux produits de base, sous la forme d'un comité pluriannuel ou d'un groupe d'experts chargé de suivre

l'application de ce programme. Le sous-programme sur les produits de base devrait prendre en compte les travaux en cours dans les organisations régionales ou internationales, notamment à l'Organisation mondiale du commerce.

25. Nous sommes conscients des différents niveaux de développement et des différents poids économiques des pays en développement, et demandons à la CNUCED d'intensifier ses travaux relatifs aux problèmes particuliers que rencontrent les PMA, les pays africains, les petits États insulaires en développement, les petits pays économiquement et structurellement faibles et vulnérables, ainsi que sur les problèmes et les difficultés correspondants auxquels se heurtent les pays à revenu intermédiaire. En outre, nous demandons à la CNUCED de fournir un soutien approprié à la mise en œuvre du Programme d'action de Bruxelles en faveur des pays les moins avancés, du Programme d'action de la Barbade et de la Stratégie de Maurice. Nous sommes conscients des besoins particuliers des pays en développement sans littoral et demandons à la CNUCED de continuer de répondre à ces besoins et de fournir un appui approprié à la mise en œuvre globale et rapide de la Déclaration ministérielle et du Programme d'action d'Almaty. Tous les efforts doivent être faits pour que les résultats de l'examen à mi-parcours de la mise en œuvre du Programme d'action d'Almaty, prévu en 2008, contribuent à la mise en place de systèmes de transport efficaces et à l'intégration des pays en développement sans littoral dans le système commercial international, ainsi qu'à la prise en compte des difficultés et des problèmes rencontrés par les pays en développement de transit. Nous prenons également note de la Déclaration d'Oulan-Bator.
